

## Conditions Financières



### REGION BRETAGNE

Programme d'émission de titres de créance

(*Euro Medium Term Note Programme*) de 1.000.000.000 d'euros

A échéance minimum d'un (1) mois à compter de la date d'émission

**SOUCHE No : 20-NATIXIS-5M-16A**

**TRANCHE No : 1**

**Emission de Titres d'un montant nominal total de 5.000.000 d'euros portant intérêt au taux fixe de 0,607% l'an et venant à échéance le 11 juin 2036**

Prix d'Emission : 100%

**NATIXIS**

En date du 9 juin 2020

**MIFID II GOUVERNANCE DES PRODUITS / MARCHE CIBLE D'INVESTISSEURS PROFESSIONNELS ET CONTREPARTIES ELIGIBLES UNIQUEMENT** – Pour les besoins exclusifs du processus d'approbation du produit de chacun des producteurs, l'évaluation du marché cible des Titres, prenant en compte les cinq catégories auxquelles il est fait référence dans l'élément 18 des Recommandations sur les exigences de gouvernance des produits publié par l'Autorité Européenne des Marchés Financiers ("AEMF") le 5 février 2018, a permis de conclure que: (i) le marché cible pour les Titres est uniquement composé de contreparties éligibles et clients professionnels, tels que définis dans la Directive 2014/65/UE (telle que modifiée, **MiFID II**); et (ii) les canaux de distribution des Titres aux contreparties éligibles et clients professionnels sont appropriés. Toute personne proposant, vendant ou recommandant par la suite les Titres (un "**distributeur**") devra prendre en compte l'évaluation du marché cible des producteurs; cependant, un distributeur soumis à MiFID II est responsable d'entreprendre sa propre évaluation du marché cible des Titres (soit en adoptant soit en affinant l'évaluation du marché cible des producteurs) et en déterminant des canaux de distribution appropriés

### **PARTIE A CONDITIONS CONTRACTUELLES**

Le présent document constitue les Conditions Financières relatives à l'émission des titres décrits ci-dessous (*Euro Medium Term Notes*) (les "**Titres**") et contient les termes définitifs des Titres. Les présentes Conditions Financières complètent le Document d'Information du 18 octobre 2019 relatif au Programme d'émission de Titres de l'Emetteur de 1.000.000.000 d'euros et doivent être lues conjointement avec celui-ci. Les termes utilisés ci-dessous ont la signification qui leur est donnée dans le Document d'Information. Les Titres seront émis selon les modalités des présentes Conditions Financières qui, associées au Document d'Information. L'Emetteur accepte la responsabilité de l'information contenue dans les présentes Conditions Financières qui, associées au Document d'Information, contiennent toutes les informations importantes dans le cadre de l'émission des Titres. L'information complète sur l'Emetteur et l'offre des Titres est uniquement disponible sur la base de la combinaison des présentes Conditions Financières et du Document d'Information. Les présentes Conditions Financières et le Document d'Information ainsi que toutes les informations incorporées par référence sont disponibles sur le site internet de l'Emetteur ([http://www.bretagne.bzh/jcms/preprod\\_29281/fr/financement-direct-et-notation-financiere](http://www.bretagne.bzh/jcms/preprod_29281/fr/financement-direct-et-notation-financiere)).

Les présentes Conditions Financières ne sont pas soumises aux dispositions du Règlement Prospectus tel que défini dans le Document d'Information.

Les présentes Conditions Financières ne constituent pas une offre ou une sollicitation (et ne sauraient être utilisées à cette fin) de souscrire ou d'acheter, directement ou indirectement, des Titres.

1. **Emetteur :** Région Bretagne
2.
  - (i) **Souche N :** 20-NATIXIS-5M-16A

- |      |  |  |
|------|--|--|
| (ii) | Tranche N :                                | 1  |
| 3.   | <b>Devise :</b>                            | Euro ("€")   |
| 4.   | <b>Montant Nominal Total :</b>             |  |
| (i)  | Souche :                                   | 5.000.000 €  |
| (ii) | Tranche :                                  | 5.000.000 €  |
| 5.   | <b>Prix d'émission :</b>                   | 100% du Montant Nominal Total                        |
| 6.   | <b>Valeur(s) Nominale(s) Indiquée(s) :</b> | 100.000 €  |
| 7.   |  |  |
| (i)  | Date d'Emission :                          | 11 juin 2020   |
| (ii) | Date de Début de Période d'Intérêts :      | Date d'Emission                                      |
| 8.   | <b>Date d'Echéance :</b>                   | 11 juin 2036   |
| 9.   | <b>Base d'Intérêt :</b>                    | Taux Fixe de 0,607%                                  |
| 10.  | <b>Base de Remboursement/Paiement :</b>    | Remboursement au pair                                |
| 11.  | <b>Options de Remboursement :</b>          | Non Applicable                                       |
| 12.  |  |  |
| (i)  | Rang :                                     | Senior   |
| (ii) | Date d'autorisation de l'émission :        | Délibération n°19_DFE_SBUD_10 des 20 et 21 juin 2019 |
| 13.  | <b>Méthode de distribution :</b>           | Non-syndiquée  |

#### STIPULATIONS RELATIVES AUX INTERETS (LE CAS ECHEANT) A PAYER

- |       |  |  |
|-------|--|--|
| 14.   | <b>Stipulations relatives aux Titres à Taux Fixe</b>     | Applicable   |
| (i)   | Taux d'Intérêt :   | 0,607% par an payable annuellement à échéance  |
| (ii)  | Date de Paiement du Coupon :                             | 11 juin de chaque année jusqu'à la Date d'Echéance (inclusive), et pour la première fois le 11 juin 2021 |
| (iii) | Montant de Coupon Fixe :                                 | 607 € pour 100.000 € de Valeur Nominale Indiquée   |
| (iv)  | Montant de Coupon Brisé :                                | Non Applicable   |
| (v)   | Méthode de Décompte des Jours (Article 5(a)) :           | Base Exact/Exact – ICMA (non ajusté)   |
| (vi)  | Date(s) de Détermination (Article 5(a)) :                | 11 juin pour chaque année  |
| 15.   | <b>Stipulations relatives aux Titres à Taux Variable</b> | Non Applicable   |
| 16.   | <b>Stipulations relatives aux Titres à Coupon Zéro :</b> | Non Applicable   |

#### DISPOSITIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT

- |     |  |                |
|-----|--|----------------|
| 17. | <b>Option de Remboursement au gré de l'Emetteur :</b>  | Non Applicable |
| 18. | <b>Option de Remboursement au gré des Titulaires :</b> | Non Applicable |

19. **Montant de Remboursement Final pour chaque Titre :** 100.000 € par Titre
20. **Montant de Versement Echelonné:** Non Applicable
21. **Rachat (Article 6(g)):** Oui

#### STIPULATIONS GENERALES APPLICABLES AUX TITRES

22. **Forme des Titres :** Titres Dématérialisés
- (i) **Forme des Titres Dématérialisés :** Au porteur
- (ii) **Etablissement Mandataire :** Non Applicable
- (iii) **Certificat Global Temporaire :** Non Applicable
23. **Place(s) Financière(s) (Article 7(g)) ou autres stipulations particulières relatives aux dates de paiement :** Target
24. **Talons pour Coupons futurs ou Reçus à attacher à des Titres Physiques (et dates auxquelles ces Talons arrivent à échéance) :** Non Applicable
25. **Masse (Article 11) :** DIIS Group SAS  
12 rue Vivienne  
75002 Paris  
Représenté par son Président Sylvain Thomazo

#### PLACEMENT

- 26.
- (i) **Si elle est syndiquée, noms et adresses des Membres du Syndicat de Placement :** Non Applicable
- (ii) **Membre chargé des Opérations de Régularisation (le cas échéant) :** Non Applicable
- (iii) **Commission de l'Agent Placeur :** 10.000 €
- (iv) **Date du contrat de prise ferme** Non Applicable
27. **Si elle est non-syndiquée, nom et adresse de l'Agent Placeur :** Natixis  
47 quai d'Austerlitz  
75013 Paris  
France
28. **Restrictions de vente Etats-Unis d'Amérique :** Réglementation S Compliance Category 1.  
Les Règles TEFRA ne sont pas applicables.

#### RESPONSABILITE

L'Emetteur accepte d'être responsable pour l'information contenue dans les présentes Conditions Financières.

Signé pour le compte de l'Emetteur :

Par :

Dûment autorisé

La directrice des Finances  
et de l'évaluation  
  
Evelyne CHARRIER



**PARTIE B  
AUTRE INFORMATION**

**1. ADMISSION AUX NEGOCIATIONS**

- (i) Admission aux négociations : Non Applicable
- (ii) Estimation du coût total de l'admission à la négociation : Non Applicable

**2. NOTATIONS**

Notations : Le Programme a fait l'objet d'une notation long terme AA par Fitch Ratings ("**Fitch Ratings**").

Les Titres à émettre ne sont pas notés.

Fitch Ratings est une agence de notation de crédit établie dans l'Union Européenne et enregistrée conformément au Règlement ANC et figurant sur la liste des agences de notation de crédit publiée sur le site internet de l'Autorité Européenne des Marchés Financiers ([www.esma.europa.eu](http://www.esma.europa.eu)) conformément au Règlement ANC.

**3. INTERET DES PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES PARTICIPANT A L'EMISSION**

"A l'exception des éléments fournis dans le chapitre « Informations Générales » et de la commission relative à l'émission des Titres versée à l'Agent Placeur et à l'intermédiaire (*broker*), à la connaissance de l'Emetteur, aucune personne participant à l'Offre n'y a d'intérêt, y compris d'intérêt conflictuel, pouvant influencer sensiblement sur l'Offre."

**4. TITRES A TAUX FIXE UNIQUEMENT – RENDEMENT**

Rendement : 0,607% par an.

Le rendement est calculé à la Date d'Emission sur la base du Prix d'Emission. Ce n'est pas une indication des rendements futurs.

**5. INFORMATIONS OPERATIONNELLES**

- (i) Code ISIN : FR0013517703
- (ii) Code commun : 218928480
- (iii) Dépositaire(s) :
- (a) Euroclear France en qualité de Dépositaire Central : Oui
- (b) Dépositaire Commun pour Euroclear et Clearstream : Non
- (iv) Tout système de compensation autre que Euroclear France, Euroclear et Clearstream et le(s) numéro(s) d'identification correspondant : Non Applicable
- (v) Livraison : Livraison contre paiement
- (vi) L'Agent Financier spécifique désigné pour les Titres est : Banque Internationale à Luxembourg  
69, route d'Esch L-2953  
Luxembourg Grand Duché du Luxembourg